

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE FREE MOBILE



Références et descriptif du projet :

Opérateur			
Commune	SAINT JEAN DE LUZ		
Nom du site	1_PASSICOT		
Code site	64483_006_01		
Adresse	1, Bd du Commandant Passicot. 64500 ST JEAN DE LUZ		
Type de support	Hôtel		
Projet de	Nouvelle antenne relais <input checked="" type="checkbox"/>	Modification substantielle d'une antenne-relais existante <input type="checkbox"/>	
Coordonnées géographiques	X = 275 690	Y = 1828 702	Z = 7
	Lambert 2 étendu	Lambert 2 étendu	Mètres

Contact Free Mobile :

Nom	Lilian STURNY, Responsable Collectivités Territoriales Sud-Ouest
Coordonnées	mail : lsturny@free-mobile.fr
Adresse postale	Free Mobile 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Sommaire

Références du projet

Contact Free Mobile

Sommaire

1. Motivation et descriptif du projet
2. Descriptif indicatif des phases d'un projet d'antenne-relais
3. Calendrier prévisionnel du projet
4. Descriptif détaillé des installations
5. Plan de situation
6. Plan de cadastre
7. Photomontages avant – après
8. Eléments constitutifs de la demande d'autorisation à l'ANFR
9. Plans du projet, existant et projeté
10. Eléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité autour de l'installation (le cas échéant)
11. Engagements de Free Mobile & Rappel des Positions des Autorités Sanitaires sur les antennes relais
12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

1. Motivation et descriptif du projet

Motivation du projet :

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles.

Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G).

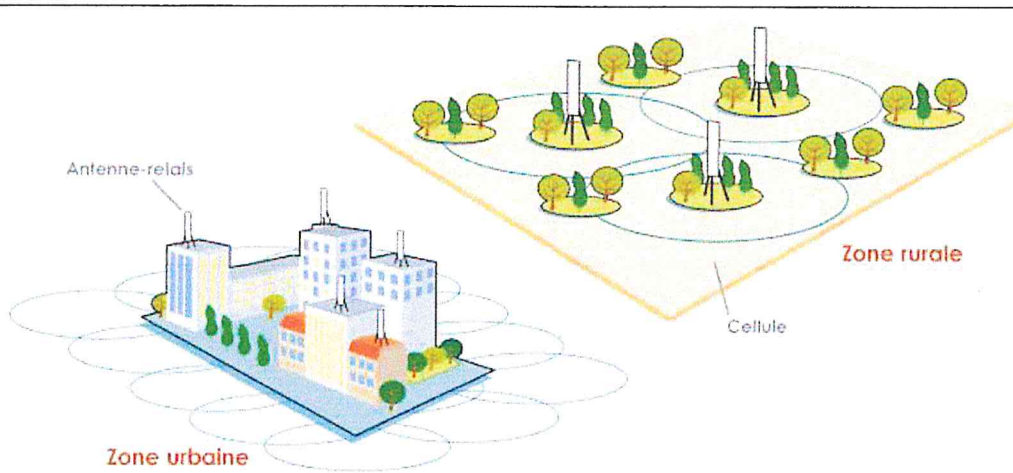
Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des **obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2018, de couverture de 90 % de de la population en 3G.**

Free Mobile est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches.

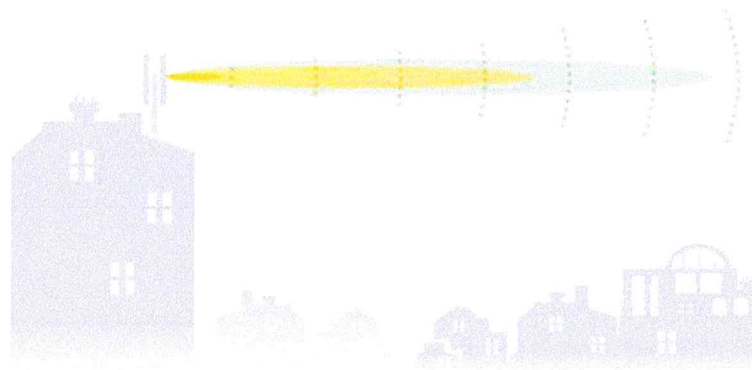
Dans le cadre du nouveau programme « zones blanches », 268 communes ont été identifiées début 2016 afin de pouvoir bénéficier de services de téléphonie mobile 3G dans les prochains mois. Free Mobile assurera le déploiement sur plus de 230 d'entre elles et pourra en assurer davantage suite aux nouvelles campagnes de recensement. Par ailleurs, les services Free Mobile seront progressivement rendus accessibles sur l'ensemble des communes qui ont été équipées à l'occasion des programmes précédents.

Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.





L'antenne-relais émet des ondes dans une direction privilégiée. Ce faisceau peut être comparé à celui d'un phare qui éclaire la mer. Les faisceaux principaux de l'antenne sont directifs et très fins (6 degrés environ) dans le plan vertical. L'intensité du faisceau diminue très rapidement (en fonction du carré de la distance) en s'éloignant de l'émetteur. Cf. schéma ci-dessous à titre indicatif.



Dans la vie du réseau, sur des antennes existantes, des fréquences nouvelles peuvent devoir être installées, notamment pour répondre aux besoins d'usage des services de communication et d'Internet mobiles ou au développement de nouvelles technologies. Ces ajouts de fréquences qui nécessitent, pour être mis en service, une autorisation d'émettre de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), sont considérés comme des modifications substantielles.

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G et 4G

Descriptif du projet :

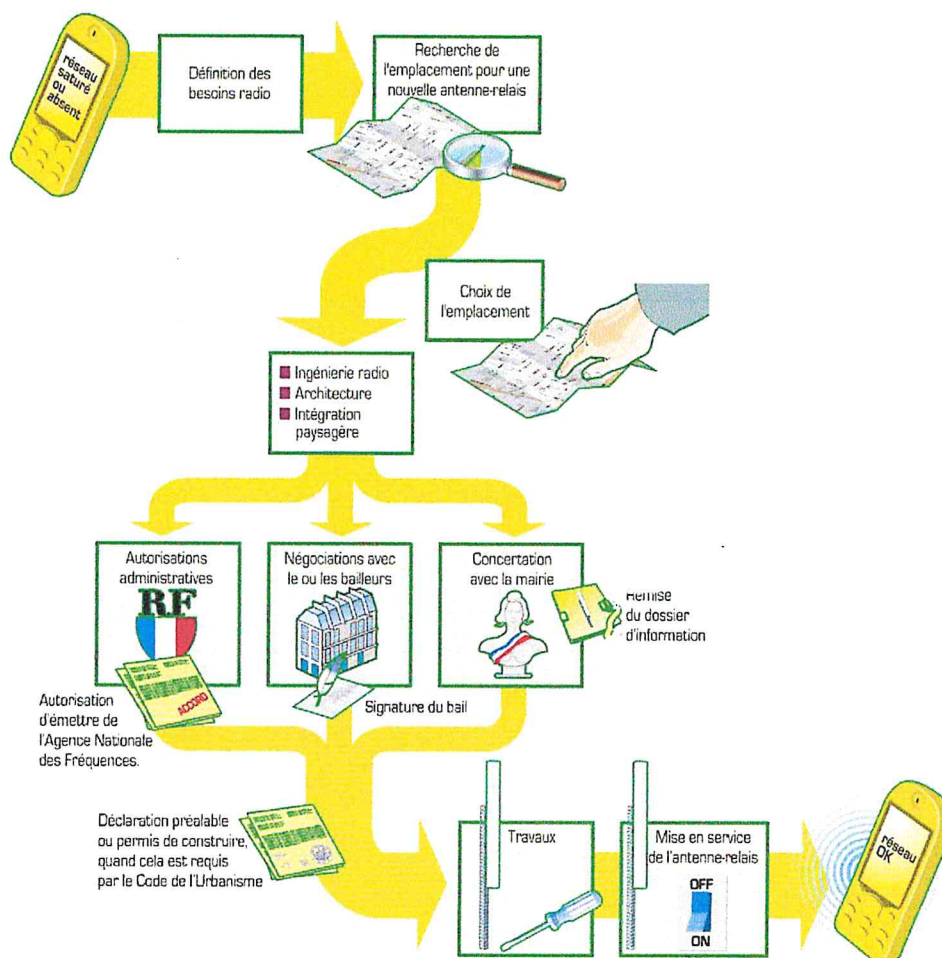
Ce projet consiste à installer 1 antenne sur l'Hôtel de Paris situé 1, Bd du Commandant Passicot.

Une attention particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet.

L'antenne et les coffrets techniques associés seront fixés sur la cheminée existante située à l'arrière du bâtiment, et seront installés derrière un bardage à créer en composite qui sera peint de la couleur de la cheminée existante.

2. Descriptif indicatif des phases d'un projet d'antenne-relais

Phases du déploiement d'une nouvelle antenne-relais (à titre informatif) :



3. Calendrier Prévisionnel du Projet

Remise du dossier d'Information	Mai 2017
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Juillet 2017
Début des travaux (prévisionnel)	Novembre 2017
Mise en service (prévisionnel)	Janvier 2018

4. Descriptif détaillé du projet et des installations

Autorisations administratives nécessaires :

Déclaration Préalable	Permis de Construire	Avis ABF	COMSIS
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Ce projet a reçu un avis favorable de principe de l'ABF en date du 16.02.17

Zone technique :

INDOOR <input checked="" type="checkbox"/> OUTDOOR <input type="checkbox"/>	
Emplacement des baies et des coffrets	<i>A l'intérieur du bâtiment au sous-sol</i>

Caractéristiques des antennes :

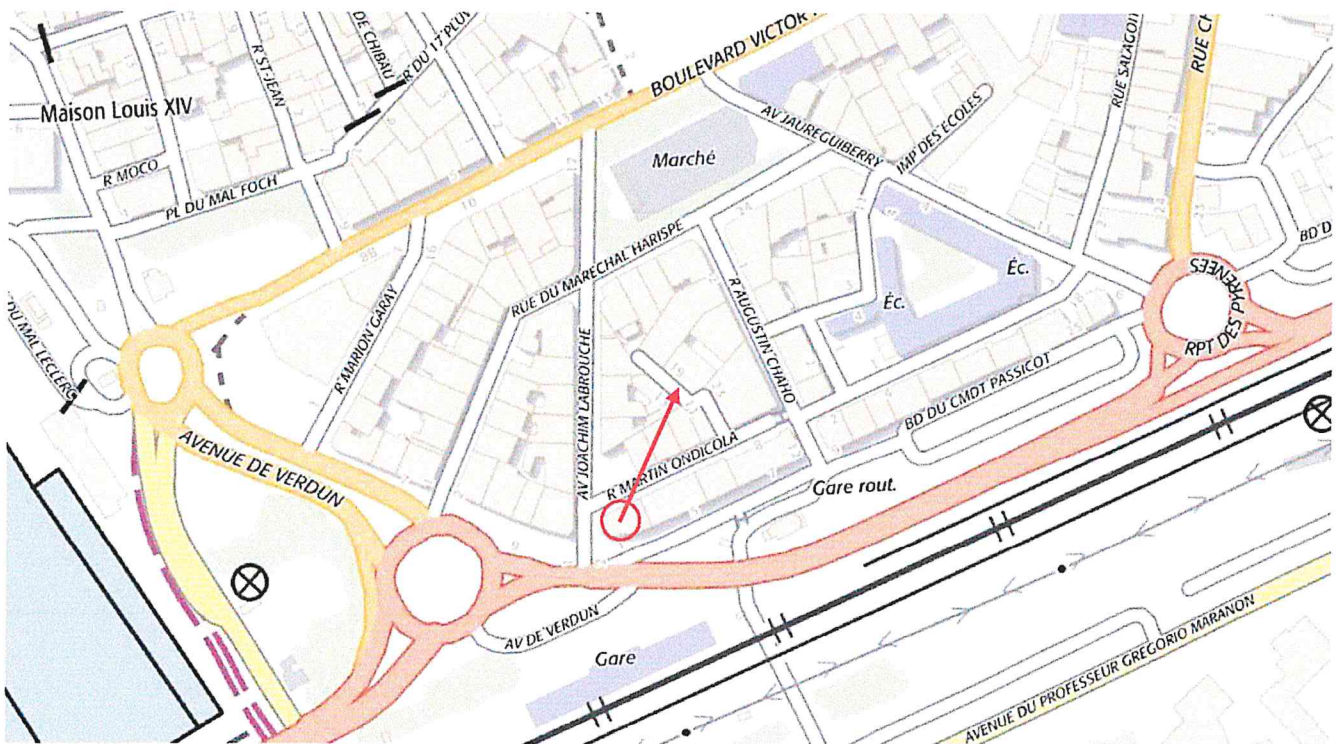
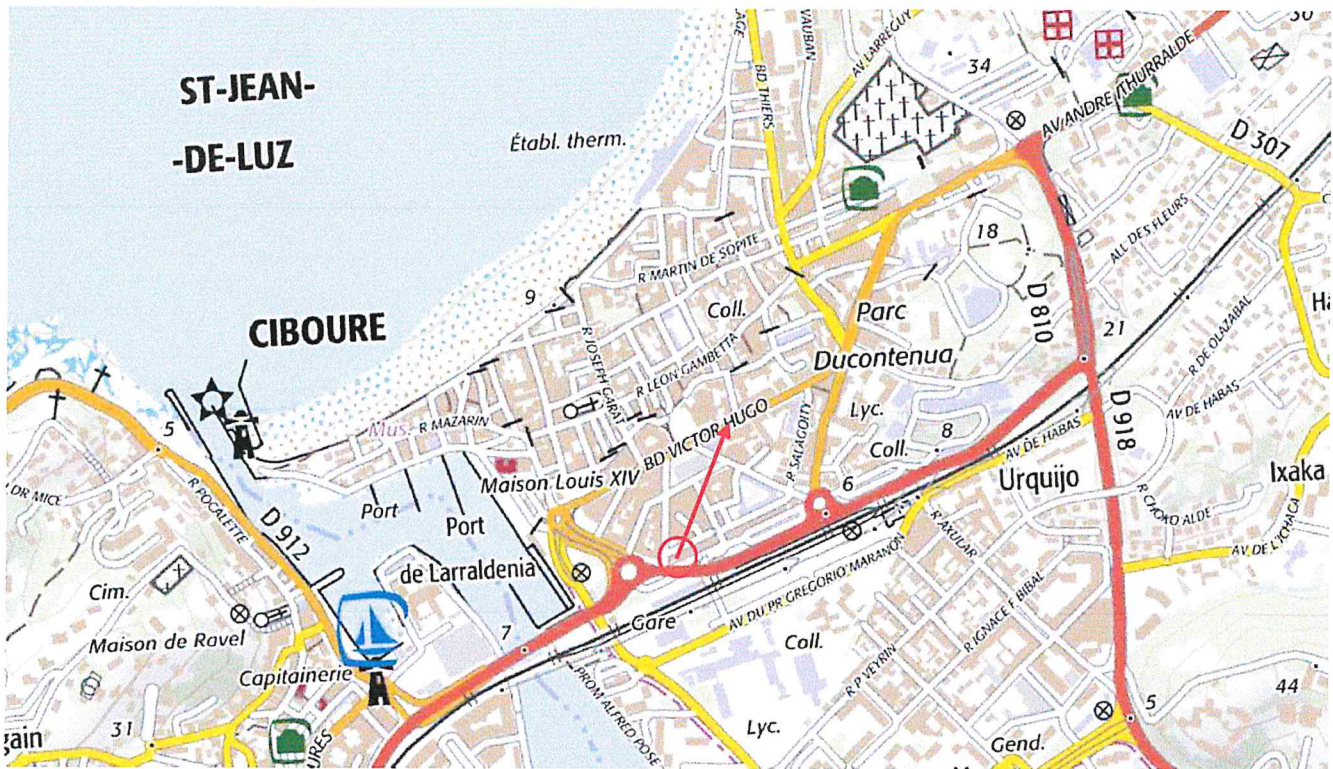
Nombre d'antennes :	Existantes : 0	A ajouter : 1 Free Mobile	A modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G	
Azimuts (S1)		20°	
Taille de l'antenne		2m	
Câbles de raccordement		Fibre <input checked="" type="checkbox"/> Coaxiaux <input type="checkbox"/>	
Descriptif du cheminement		Cheminement des câbles en fibre optique depuis l'intérieur du bâtiment via les conduits de cheminée existant (non visible)	

Pour chaque antenne (Azimut 20°)

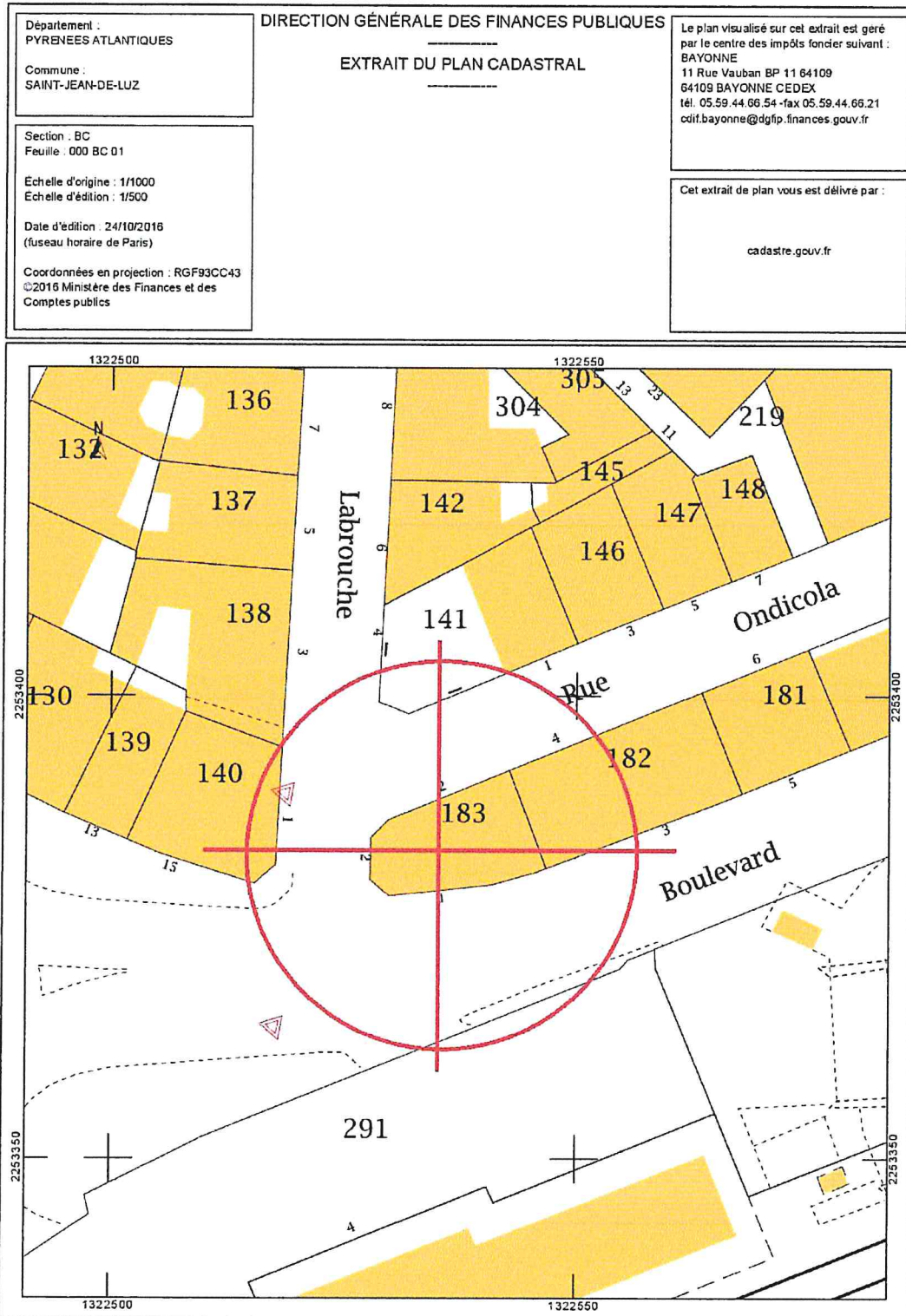
Technologie	4G	3G	4G	3G	4G
Bande de fréquence	700 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz
Hauteur NGF / sol	7.00 m	7.00 m	7.00 m	7.00 m	7.00 m
Hauteur Bâtiment / sol	19.60 m	19.60 m	19.60 m	19.60 m	19.60 m
Hauteur bâtiment / NGF*	26.60 m	26.60 m	26.60 m	26.60 m	26.60 m
HBA (hauteur bas d'antenne) /sol	16.20 m	16.20 m	16.20 m	16.20 m	16.20 m
HBA NGF	23.20 m	23.20 m	23.20 m	23.20 m	23.20 m
HMA (hauteur milieu d'antenne) /sol	17.20m	17.20m	17.20m	17.20m	17.20m
HMA / NGF	24.20m	24.20m	24.20m	24.20m	24.20m
Puissance en entrée d'antenne (Watts)	40 W	20 W	40W	20 W	40 W
PIRE (puissance isotrope rayonnée équivalente) (dbW)	31	29	33	30	33
PAR (puissance apparente rayonnée) (dbW)	28.85	26.85	30.85	27.85	30.85
Tilt (inclinaison) (degrés)	6 °	6°	4°	4 °	4 °

*NGF = nivellement général de la France

5. Plans de situation



6. Plan de cadastre



Prise de vue n°1

Etat de l'existant :

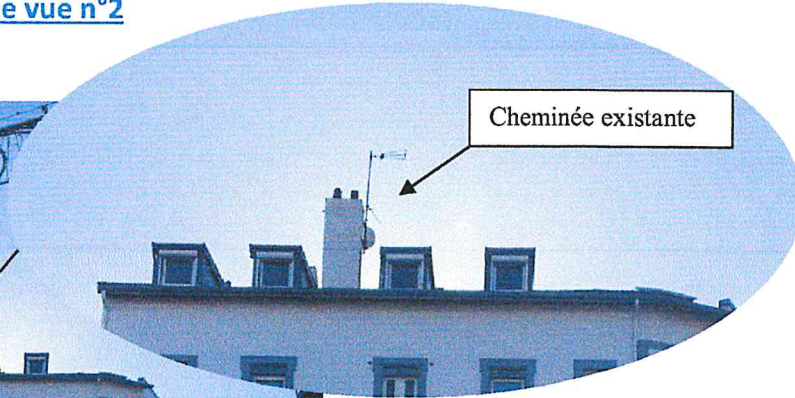


Etat projeté :

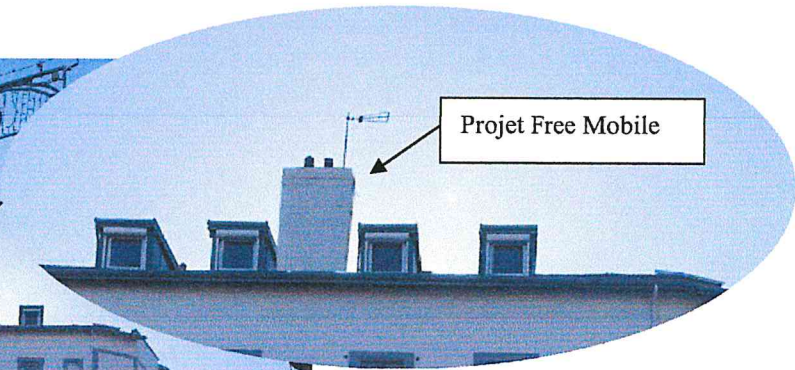


Prise de vue n°2

Etat de l'existant :



Etat projeté :



8. Eléments constitutifs de la demande d'autorisation à l'ANFR

1 Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17 ¹de l'ANFR ?

oui non

2 Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public :

oui non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3 Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

Dans le lobe principal de l'antenne ?

oui non

¹ GUIDE TECHNIQUE ANFR DR17 MODELISATION DES SITES RADIOELECTRIQUES ET DES PERIMETRES DE SECURITE POUR LE PUBLIC

Liste des établissements particuliers dans un rayon de 100 m, leur adresse et l'estimation du champ maximum reçu dans chacun d'entre eux

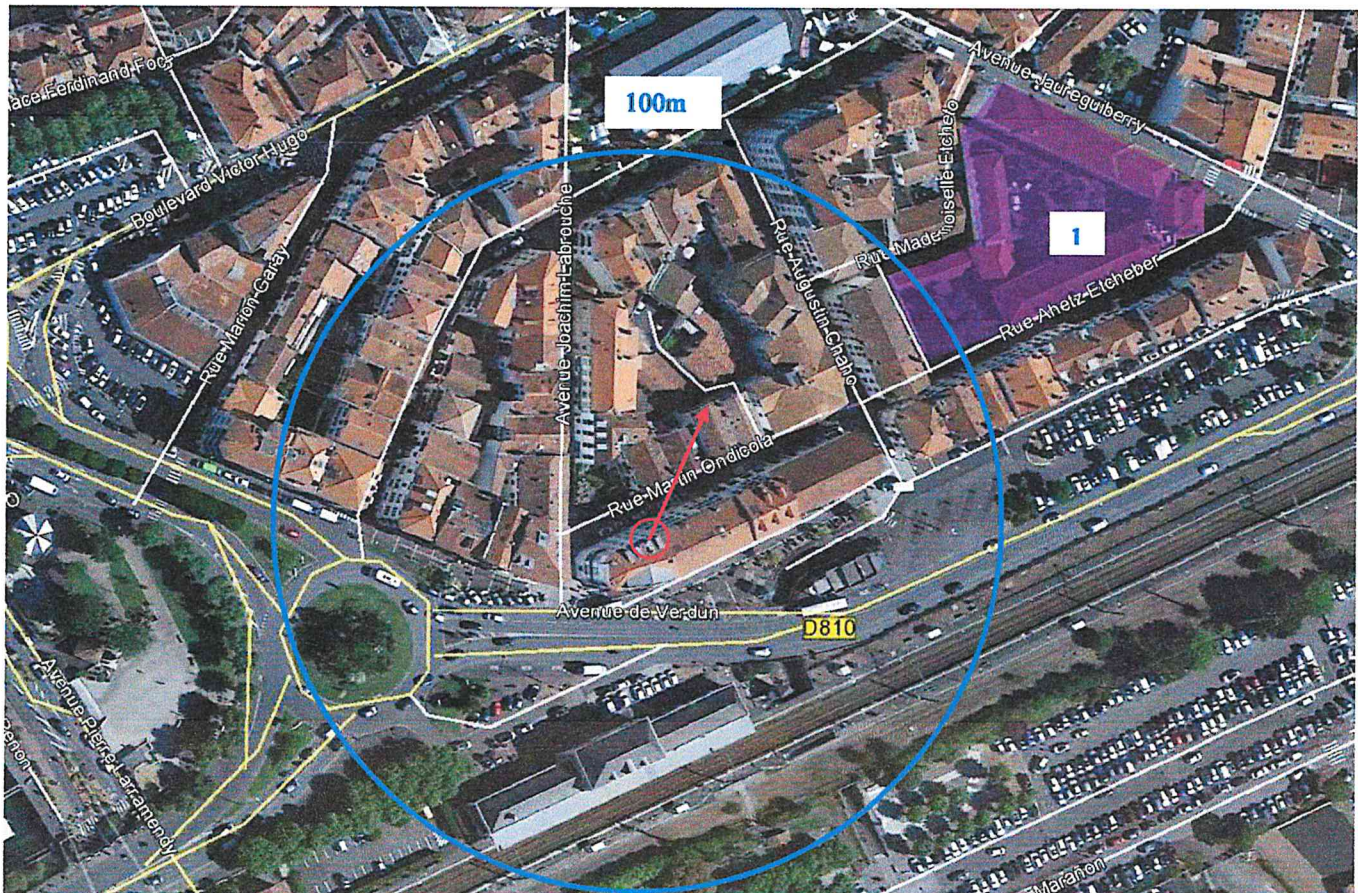
<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Coordonnées Lambert 2 étendues</u>	<u>Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/puissance maximale) (Oui / Non)</u>	<u>Distance</u>	<u>Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence de la fréquence correspondante dans le décret 2002-775</u> <small>Cf. guide DR 05 de l'ANFR (processus d'utilisation optimale des sites radioélectriques)</small>
Ecole du Centre	4, Avenue Jaureguiberry	X = 275 813 Y = 1828 786	Non	88m	Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 0,93 V/m Et 2,3% par rapport à la valeur limite réglementaire (voir remarque °)

- **Remarque : La valeur indiquée en pourcentage est surévaluée par rapport au pourcentage réel de la valeur limite réglementaire applicable car le calcul de pourcentage est réalisé de manière simplifiée en divisant la valeur totale de champ par la valeur limite réglementaire applicable à la fréquence la plus basse parmi les fréquences déployées. Ainsi la valeur totale de champ a été divisée par 41 V/m**

Localisation sur une carte des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m

Les établissements particuliers sont identifiés (pictogrammes blancs) sur la carte.

	Type	Nom	adresse
1	Ecole Maternelle et Primaire	Du Centre	4, Av JAUREGUIBERRY 64500 ST JEAN DE LUZ



9. Plans du projet